

Accompagnement recherche du Lab IA

1. Contexte

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner les projets de l'accompagnement recherche du Lab IA. Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre des actions portées par le Lab IA. Crée dans le cadre de la stratégie nationale en intelligence artificielle et annoncé lors du deuxième comité interministériel de la transformation publique (CITP) en octobre 2018, le Lab IA est une structure interministérielle pilotée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) qui a vocation à accompagner le développement et l'utilisation de l'IA dans l'administration.

Le Lab IA identifie et accompagne des projets dans les administrations, développe des outils, des connaissances et des pratiques mutualisées, réalise des projets d'IA publics ambitieux et anime une communauté des acteurs publics de l'IA. Le Lab IA est financé par le fonds « transition numérique de l'État (TNE) » du programme d'investissements d'avenir (PIA) coordonné par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) avec l'appui administratif et financier de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Le Lab IA a déjà accompagné 21 projets d'administrations via ce dispositif d'appel à manifestation d'intérêt.

2. Objectifs et enjeux

A travers l'accompagnement recherche, le Lab IA souhaite faire bénéficier les administrations lauréates de ses partenariats avec le monde de la recherche, et notamment avec l'Inria avec qui la DINUM est associée depuis avril 2020.

L'objectif de l'accompagnement recherche du Lab IA est de lever des verrous technologiques que les administrations lauréates auraient pu rencontrer dans l'implémentation d'une solution IA à leurs besoins existants. L'accompagnement recherche du Lab IA vise à mettre la recherche en intelligence artificielle au service de la transformation publique de l'administration.

Les lauréats de l'accompagnement recherche bénéficient d'un accompagnement scientifique piloté par le Lab IA pour réaliser un prototype fonctionnel en mobilisant l'une des étapes suivantes d'un cycle de recherche et développement (R&D) : développement informatique spécifique (prototype d'interface, création d'algorithmes...) ou transfert technologique (d'une équipe de recherche vers le lauréat). Les aspects techniques seront confiés à des personnes rattachées à des équipes de recherche (ingénieurs de recherche, positions temporaires, post-doc, doctorants le cas échéant).

Les projets pourront porter sur tous les domaines de l'IA (le traitement automatique du langage naturel, la vision par ordinateur, l'apprentissage automatique sur des données structurées) et peut aussi bien concerner le développement qu'un algorithme que l'amélioration de l'explicabilité ou la correction d'un biais algorithmique.

Les lauréats sont accompagnés sur une durée d'un an. A l'issue de l'accompagnement, le Lab IA et le lauréat ont un retour d'expérience suffisant pour être en mesure de décider si l'expérimentation est concluante ou non et le cas échéant de prendre une décision pour prolonger l'expérimentation, industrialiser le produit ou l'abandonner. Six projets pourront être accompagnés via ce dispositif.

3. Candidatures

Les candidatures peuvent être présentées par une administration de l'État : ministère, administration centrale, opérateur sous tutelle, service déconcentré. Une administration peut présenter plusieurs projets.

Ce programme se veut incitatif : il est destiné soit à accélérer ou à amplifier les projets des entités candidates, soit à permettre des projets qui n'auraient pas vu le jour sans cet accompagnement.

Les administrations candidates doivent fournir une présentation de leur projet en utilisant le modèle fourni. La présentation inclura les éléments suivants :

- Identification du sujet et des problématiques auxquelles il apporte des réponses
- Description du défi technique et justification de la pertinence de l'utilisation de l'IA pour solutionner le problème identifié,
- Proposition d'un critère pour évaluer l'impact et le succès du projet.
- Qualification des bénéfices potentiels internes et externes pour l'action publique, liés à l'utilisation de l'IA ;
- Identification et description des données disponibles et pertinentes à la réalisation du projet. Il est rappelé que pour pouvoir être entraîné un algorithme d'apprentissage automatique a besoin d'exemples.
- Fournir un échantillon des données disponibles, ces données pourront être anonymisées ou pseudonymisées en fonction de leur degré de confidentialité.
- Proposer une équipe projet pluridisciplinaire avec un porteur de projet métier et une équipe technique capable de monter en compétence sur le projet, de faciliter l'accès aux ressources nécessaires pour la réalisation du projet ;
- Expliquer en quoi l'accompagnement recherche du Lab IA est critique pour la réalisation du projet ;
- Identifier les risques éthiques associés à l'adoption de technologies d'intelligence artificielle comme les biais des données d'apprentissage ou la capacité à répondre aux exigences d'explicabilité et de transparence si cela concerne des décisions individuelles administratives (articles L311-3-1 et R311-3-1-2 du Code des relations entre le public et les administrations).

4. Engagement des lauréats

La candidature à l'appel à manifestation d'intérêt sur l'Intelligence Artificielle vaut pour acceptation du Règlement intérieur (en pièce jointe).

Les lauréats s'engagent à :

- Consacrer le temps nécessaire au projet à travers la mobilisation de l'équipe candidate ;
- Participer aux ateliers de formation proposés par le Lab IA dans le cadre du programme d'accompagnement ;
- Partager leur expérience avec la communauté IA de l'administration (retours d'expérience, participation aux événements de type data drink, etc) ;
- Ouvrir et diffuser au maximum les données, codes sources, et méthodologies développées par les projets ;
- Participer aux points de suivi et de valorisation du programme organisés par le Lab IA ;
- Participer à l'évaluation finale du programme.

5. Processus de sélection

A la clôture de l'appel à manifestation d'intérêt, l'équipe du Lab IA présélectionne les dossiers qui seront auditionné devant un jury de personnalités qualifiées en s'appuyant sur les sept critères de sélection détaillés ci-dessous.

Les candidats présélectionnés présentent leur projet devant un jury de personnalités qualifiées spécialisées en intelligence artificielle ou dans la transformation de l'action publique.

Le jury auditionne les candidats et sélectionne les projets en fonction des sept critères d'évaluation.

6. Processus de sélection

Les candidatures éligibles seront évaluées lors du processus de sélection selon la grille d'analyse suivante :

- Impact et bénéfices potentiels pour l'administration lauréate et ses usagers, liés à l'utilisation de l'IA sur le périmètre métier proposé ;
- Pertinence de l'IA comme solution au problème identifié ;
- Pertinence du défi technique ;
- Composition de l'équipe d'agents publics impliqués dans le projet ;
- Existence et accessibilité des données nécessaires ;
- Intérêt de l'expérimentation pour tirer des enseignements qui dépassent le simple projet du candidat ;
- Valeur ajoutée de l'accompagnement recherche du Lab IA pour la réalisation du projet.